

**DEC210039DAPP****Décision portant nomination de Madame Marie-Paule BESLAND aux fonctions de chargée de mission****LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**DECIDE :****Article 1<sup>er</sup>**

Madame Marie-Paule BESLAND, chercheuse CNRS – DR2 est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022.

Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR pour les sites de Limoges, La Rochelle, Poitiers.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Marie-Paule BESLAND demeure affectée à l'Institut des Matériaux Jean Rouxel, à Nantes - UMR6502.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2022, Madame Marie-Paule BESLAND percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation 17 - Bretagne Pays-de-la-Loire.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le Président-directeur général  
Antoine Petit

**CNRS**

Délégation Paris Michel-Ange  
3 rue Michel-Ange  
75794 Paris Cedex 16  
www.cnrs.fr

